

Les avantages de vivre dans une maison de retraite agréée

LE SAVIEZ-VOUS ?

Seuls les résidents des maisons de retraite agréées par l'Office de réglementation des maisons de retraite bénéficient de la protection offerte aux termes de la *Loi sur les maisons de retraite*.

L'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR) est un organisme sans but lucratif mandaté par le gouvernement de l'Ontario pour appliquer la *Loi sur les maisons de retraite*. Sa mission consiste à travailler en collaboration pour protéger les résidents des maisons de retraite de l'Ontario grâce à une réglementation adaptée et efficace. Il a pour vision des aînés libres de choisir et vivant avec dignité et en toute confiance dans les maisons de retraite agréées.

Toute maison de retraite agréée par l'ORMR est tenue de respecter des normes élevées et de se conformer à la loi.

SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE

En outre, l'ORMR propose aux résidents des ressources pour les aider à vivre une retraite épanouissante, comme un guide sur la marche à suivre pour créer un conseil des résidents (en anglais uniquement) et la possibilité de rejoindre le réseau des résidents de l'ORMR afin de faire part de leur avis sur les questions qui les touchent directement.

L'ORMR est là pour vous aider. Si jamais vous avez besoin de nous ou avez des questions, il suffit d'un simple appel téléphonique ou courriel pour nous joindre :

En faisant le choix d'une maison de retraite agréée, les résidents bénéficient du mandat de protection qui incombe à l'ORMR, comprenant notamment les responsabilités suivantes :

- ✓ Délivrer des permis aux seuls établissements qui répondent aux normes et exigences fixées par la loi aux fins d'une exploitation sécuritaire et pertinente.
- ✓ Répondre aux plaintes et prendre des mesures pour remédier aux inquiétudes des résidents ou de leur famille.
- ✓ Prendre des mesures immédiates en cas de préjudice ou de risque de préjudice envers des résidents.
- ✓ Inspecter les établissements et travailler avec eux à la résolution des problèmes ou des inquiétudes.
- ✓ Offrir des ressources, des programmes et des formations visant à aider les établissements à se mettre proactivement en conformité avec la loi dans l'intérêt des résidents.
- ✓ Veiller à ce que les droits des résidents soient respectés conformément à la déclaration des droits des résidents de l'ORMR.
- ✓ Accorder, dans certaines situations d'urgence, une aide financière grâce au Fonds d'urgence de l'ORMR.

